

RAPPORT SUR LE REGISTRE DES DOCUMENTS STATISTIQUES SUR LE PATUDO

PREPARE PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI

Ce document résume les informations reçues au titre du Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo (résolution 01/06) pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008.

Déclaration des données pour 2008 et historiques résumés

5. Les parties contractantes qui importent du thon obèse doivent transmettre chaque année au Secrétariat les données collectées dans le cadre du programme, avant le 1^{er} avril pour la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre de l'année précédente, et avant le 1^{er} octobre pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année en cours. Ces informations sont ensuite transmises par le Secrétariat à l'ensemble des parties contractantes.

Un aperçu du niveau de déclaration depuis l'entrée en vigueur de cette résolution est fourni dans le tableau 1.

En ce qui concerne les données déclarées en 2008, Belize, la Chine, le Japon et la Corée du sud ont soumis des informations pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin (tableau 1). La Chine a également soumis des informations pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008.

Les quantités et origines des patudos importés par des CPC sont indiquées dans le tableau 2.

10. Le Secrétariat est chargé de l'archivage et de la mise à jour des informations mentionnées aux paragraphes 3 et 9 (*modèles de formulaires*), de leur transmission à l'ensemble des parties contractantes, et de la diffusion rapide de toute modification qui leur aurait été apportée.

Le Secrétariat maintient une base de données dédiée aux données de la résolution 01/06. Les mises à jours sont publiées dès que de nouvelles données sont reçues.

Toute la correspondance relative au Programme de document statistique et aux Certificats de réexportation sur le patudo est également saisie dans la base de données.

11. La Commission prie les parties non contractantes qui importent du thon obèse de collaborer à la mise en œuvre du programme et de lui fournir les données recueillies suite à cette mise en œuvre.

Le Secrétariat n'a reçu aucune information en provenance de parties non contractantes.

Tableau 1. Vue d'ensemble des informations reçues au titre du Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo depuis sa mise en application. S1 (1^{er} semestre) se rapporte à la période du 1^{er} janvier au 30 juin et S2 correspond à la période du 1^{er} juillet au 31 décembre (2^e semestre). Les CPC qui ont soumis au Secrétariat des documents de validation (signatures et sceaux) sont indiquées. Les cellules grisées correspondent aux données soumises au Secrétariat. Données de février 2009.

MEMBRES CTOI	Données relatives au Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo														
	Documents de validation	2008		2007		2006		2005		2004		2003		2002	
		S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	—
AUSTRALIE	✓														
BELIZE	✓														
CHINE	✓														
COMORES															
ÉRYTHRÉE															
CE	✓														
FRANCE (TOM)															
GUINÉE															
INDE															
INDONÉSIE	✓														
IRAN	✓														
JAPON	✓														
KENYA	✓														
CORÉE, RÉP. DE	✓														
MADAGASCAR															
MALAISIE															
MAURICE	✓														
OMAN	✓														
PAKISTAN															
PHILIPPINES	✓														
SEYCHELLES	✓														
SRI LANKA	✓														
SOUDAN															
TANZANIE															
THAÏLANDE	✓														
RU (TOM)															
VANUATU															
PARTIES COOPERANTES															
SÉNÉGAL	✓														
AFRIQUE DU SUD	✓														
URUGUAY															

Tableau 2. Quantités et origines des patudos déclarées par les importateurs, au titre du Programme de document statistique de la CTOI sur le patudo. Note : les CPC ayant déclaré « zéro » importations ne sont pas incluses.

Importateur : Chine¹						
Source (pavillon de pêche)	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Inconnu	3 151					
TOTAL	3 151 t					

¹ La Chine a indiqué que les informations détaillées sur les zones de pêche, les engins et les pavillons des navires ayant pêché ne sont actuellement pas disponibles.

Importateur : CE²						
Source (pavillon de pêche)	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Kenya			10			
Maurice		5	5			
Seychelles		2				
TOTAL		7 t	15 t			

² Les données proviennent de 3 membres de la CE.

Importateur : Japon						
Source (pavillon de pêche)	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Chine	2 205	5 236	5 292	4 599	2 532	3 555
Taiwan, Chine	11 949	22 242	24 642	39 287	47 945	55 082
CE (Espagne)		3	2			
Indonésie	235	629	1 347	1 568	1 920	2 156
République de Corée	389	1 133	2 147	3 026	1 438	420
Maldives				24	27	
Namibie						19
Oman	53	85				
Papouasie-Nouvelle-Guinée					121	385
Philippines	1 232	2 238	1 378	1 365	1 374	1 456
Seychelles	2 578	4 137	3 084	4 903	4 288	1 965
Afrique du sud	1					7
Sri Lanka			128	15		
Thaïlande	25					
TOTAL	18 666 t	35 703 t	38 020 t	54 787 t	59 646 t	65 045 t

Importateur : République de Corée						
Source (pavillon de pêche)	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Chine	117		64	198		30
Taiwan, Chine	8		499	524		259
Indonésie	171		76	87	184	
Japon	9			36	1	
Oman	43					
Papouasie-Nouvelle-Guinée				18	70	
Philippines	115			58		
Seychelles	4					4
TOTAL	467 t		638 t	922 t	255 t	293 t

Importateur : Thaïlande						
Source (pavillon de pêche)	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Chine						72
Taiwan, Chine			61	115	30	5
TOTAL		0 t	61 t	115 t	30 t	77 t